



# La Forêt Privée

## Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche, Ain...

### n°14 - novembre / décembre 2019

#### EDITORIAL

#### À situation exceptionnelle, engagement exceptionnel

Alors que la forêt est largement reconnue dans l'opinion et les médias comme un acteur majeur économique, social, environnemental et de transition énergétique, des préoccupations lourdes assaillent les forestiers dans une certaine indifférence générale.

\* **Tout d'abord, la situation est plus que préoccupante** après deux étés de grande sécheresse et les attaques sanitaires successives (notamment les scolytes) affectant diverses espèces. Les effets cumulés – constatés ou prévisibles – de ces phénomènes impactent directement l'avenir :

- Nécessité de couper les peuplements malades,
- Affluence de ces bois sur le marché et fortes baisses des cours concernés,
- Difficulté – voire impossibilité – pour les propriétaires d'engager des travaux de reboisement,
- Taux dramatique de dépérissement des nouvelles plantations,
- Questions non résolues sur les perspectives et les choix de renouvellement à effectuer...

\* **Dans ce contexte sans précédent**, les forestiers et notamment ceux dont les surfaces sont inférieures à 4 hectares soit 75% d'entre eux ont un besoin absolu d'appui sur le terrain pour pratiquer une gestion durable de la forêt par le biais de documents de gestion, de dessertes, de regroupement, etc. Cet appui est actuellement assuré par l'établissement public, le CNPF, dont les 343 techniciens oeuvrent pour la forêt privée.

Or le projet de loi de Finances pour 2020 envisageait une diminution significative du budget du CNPF. Devant la mobilisation des élus, du monde agricole et de la filière forêt-bois, le gouvernement a décidé d'annuler la baisse de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, mais la baisse de la subvention pour charge de service public demeure ! Le maintien de ces deux baisses aurait conduit à réduire encore le nombre, déjà limité, des techniciens du CNPF sur le terrain et à menacer lourdement l'efficacité et la pérennité de cet organisme.

S'il revient à l'État de choisir les modalités organisationnelles optimales d'intervention au profit de la filière forestière, nous sylviculteurs - acteurs incontournables de la biodiversité, de l'environnement et de l'emploi - devons affirmer que l'appui des techniciens est indispensable dans nos territoires.

La filière forêt-bois doit être soutenue et défendue dans les circonstances exceptionnelles qu'elle traverse.

#### \* Trois axes s'imposent dès lors à nous :

- se tourner vers nos élus pour les informer et obtenir leur appui et leur engagement. Merci aux parlementaires d'Auvergne-Rhône-Alpes qui font entendre leur voix avec efficacité !
- participer aux débats des campagnes municipales qui commencent, en étant candidat ou en appuyant ceux qui soutiennent les enjeux forestiers actuels.
- susciter partout des nouvelles adhésions à FRANSYLVA pour donner plus de force encore à notre action de défense de la forêt.

Gérard CHAURAND,  
Président de Fransylva-AuRA



#### S O M M A I R E

Editorial :	p. 1
Allier :	p. 2/3
Cantal :	p. 4/7
Haute-Loire :	p. 8
Puy-de-Dôme :	p. 9/13
Ardèche :	p. 14
Ain :	p. 15
Auvergne-Rhône-Alpes :	p. 16
France :	p. 17/20

## Première rencontre entre forestiers privés de l'Allier et scieurs locaux de feuillus

L'Allier est réputé pour ses forêts de feuillus, le chêne en premier lieu, mais il a également l'avantage de disposer d'un tissu de scieries locales capables de valoriser les différentes qualités de bois issues des forêts de son territoire. C'est une réelle opportunité pour les producteurs bourbonnais de la matière première bois qui peuvent ainsi trouver des débouchés à faible distance et participer activement à l'essor d'entreprises de proximité créatrices d'emplois.



© Daniel Arnoult

À l'heure des circuits courts et de la recherche d'une valorisation optimale des ressources locales, Fransylva 03 (les forestiers privés de l'Allier) et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (l'interprofession régionale de la filière forêt-bois) ont organisé cette première rencontre entre détenteurs de la ressource et acteurs locaux de la première transformation. Cette initiative visant à mieux se connaître et à instaurer le dialogue. Retour sur cette rencontre qui s'est déroulée durant toute l'après-midi du 10 octobre dernier.

### Le fruit d'un dialogue préalable

Si une telle opération a pu se concrétiser, c'est grâce à une volonté commune de Fransylva 03 et de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes d'intensifier les collaborations entre les propriétaires de la ressource et les scieries, premier maillon de valorisation de leurs bois. Dès 2018, les deux organismes animés par le même désir, souhaitent faire en sorte que la production locale de bois puisse être transformée par des scieries locales, aux conditions de marché. Dès mars 2019, le Conseil d'administration de Fransylva 03 et les scieurs de feuillus membres de l'interprofession se rencontrent... On discute, on se découvre, on diverge quelquefois, mais on apprend à se connaître dans le respect mutuel.

Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes, les coopératives Unisylva et CFBL, les Experts Forestiers de France rejoignent rapidement le groupe. Deux réunions préalables suffisent pour créer un climat de confiance : il est décidé collectivement d'organiser une rencontre des deux parties avec à la clé une présentation des scieries de feuillus de l'Allier et la visite d'une de ces unités de transformation.

### Les principales scieries impliquées

Dès les premières discussions, quatre scieries de l'Allier se sont associées à ce projet : Bois et Scierie du Bourbonnais (BSB) à Saint-Gérand-de-Vaux, Bois et Scierie Chignac à Meaulne, la Scierie Bourdier à Lurcy-Lévis et les

Établissements Héraud à Cosne-d'Allier.

Toutes valorisent l'essence chêne, mais elles ont la particularité de se compléter : l'une est plutôt centrée sur du bois de qualité industrielle, là où l'autre est en attente de bois qualité ébénisterie, voire

qualité merrain. Cette complémentarité est une chance pour les propriétaires forestiers qui peuvent dès lors trouver un débouché pour leurs différentes qualités de bois. Précisons enfin que ces quatre scieurs représentent aujourd'hui l'essentiel de la première transformation dans l'Allier, abstraction faite du secteur de la merranderie.

### Un rendez-vous en deux temps

C'est ainsi que début octobre, une trentaine de propriétaires forestiers privés de l'Allier a assisté dans la salle polyvalente de Lurcy-Lévis à la présentation, tour à tour des scieries de feuillus du bourbonnais. Chacun a pu découvrir leurs spécificités, leurs marchés, leurs besoins en approvisionnement et leurs contributions à l'économie locale. Ce premier échange a suscité de nombreuses questions et réflexions. Ainsi, l'intérêt d'un échange de proximité, limitant le coût du transport, a rapidement été identifié. La diversité des qualités attendues est apparue plus concrètement. Il a même été demandé aux professionnels présents s'ils étaient disponibles pour venir évaluer un lot de bois sur pied !

Après ce tour d'horizon des savoir-faire des scieurs de feuillus de l'Allier, les propriétaires présents ont visité la Scierie Bourdier SAS. Cela leur a permis de voir fonctionner un outil local de transformation du chêne et de découvrir dans le détail toutes les étapes de transformation de la grume jusqu'à la planche.

À l'issue de ces échanges, les propriétaires présents ne cachent pas leur satisfaction d'avoir pu assister à un tel événement. Sur de nombreuses lèvres, la même attente : à quand la visite d'une autre scierie de feuillus ? Les partenaires y réfléchissent...

*Frédéric Castaings,  
responsable de Pôle Auvergne,  
Fibois-Auvergne-Rhône-Alpes*

## Nouvelle réunion des femmes forestières de l'Allier

Voilà déjà un an que la première réunion des femmes forestières de l'Allier s'est tenue à l'initiative du CETEF de l'Allier\* ( lire Bulletin N°11 de novembre-décembre 2018). A cette occasion, les échanges ont porté sur leurs parcours forestiers et leurs attentes. La nouvelle réunion qui a eu lieu le 14 septembre dernier chez Dorte de Chaisemartin dans sa propriété de La Salle à Meillers (arrondissement de Moulins), toujours dans le cadre des actions menées par le CETEF de l'Allier, a abordé cette fois-ci la délicate question de la pertinence des investissements en forêt.

« *Oui cela vaut certainement la peine, si l'on s'adapte* », ont estimé unanimement les femmes forestières présentes à cette réunion. Et ce, malgré l'état catastrophique de certaines forêts en Europe, selon la revue de presse internationale qui leur a été faite par Dorte de Chaisemartin, ancienne journaliste pour la presse allemande. Avec le réchauffement climatique, en Suède, en Autriche et au nord de l'Allemagne, les résineux sont en effet dévastés par des incendies. En Sibérie, par ailleurs, l'avenir du permafrost est en danger car il fond et transforme le terrain en boue. Pourtant, en dépit de l'état sanitaire très inquiétant de certains massifs (attaques de scolytes, 42% des espèces d'arbres menacés d'extinction en Europe) la valeur financière du sol reste élevée. Pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, en dehors des expérimentations sur de nouvelles essences plus résistantes, certaines pratiques très anciennes sont évoquées, comme par exemple le sylvo-pastoralisme qui consiste à laisser les troupeaux paître dans les sous-bois. Cette méthode ancestrale d'éco-pâturage avait à la fois l'avantage de débroussailler mais également d'enrichir les sols forestiers d'une fumure naturelle, est remise en pratique par l'ONF en forêt de Fontainebleau.

Après ce tour d'horizon de l'actualité forestière européenne, Dorte de Chaisemartin a invité ses amies forestières à découvrir une partie de sa propriété. Le bois de La Salle est composé à l'origine de 25 hectares d'anciennes terres agricoles (prairies permanentes), plantées entre 1999 et 2001, avec l'appui technique de l'ex-DDAF devenue DDT (Direction Départementale des Territoires). Le boisement se compose d'une peupleraie (variété Beaupré), exploitée cette année avec pour projet de replanter des peupliers Koster avec deux clones différents. Il comporte aussi un essai de verger forestier, composé de chênes, merisiers, poiriers et pommiers forestiers, cormiers, alisiers et aulnes sur les sols craignant l'excès d'eau. D'autres parcelles supportent des chênes et des pins Laricio. Ces derniers initialement plantés pour gagner les feuillus ont bénéficié d'une croissance plus rapide et aujourd'hui se pose des questions sur les modalités du dépressage (sens d'intervention, suppression d'une ou plusieurs lignes, etc.). Les dernières parcelles sont couvertes



De gauche à droite : Marie-Françoise Metenier, Christelle Nourissier, Michèle Ferron, Dorte de Chaisemartin, Marie-Caroline de Villette et Hélène Desmas © Droits réservés.

de frênes et doivent faire face à l'arrivée de la schalarose. Une coupe rase est envisagée à la suite de laquelle se pose le difficile problème de la replantation : choix des variétés, bannissement de certains résineux, suppression de la monoculture. Le challenge est d'associer différentes essences, anticiper leur cohabitation, sur un même projet, en tenant compte des conditions climatiques de plus en plus difficiles.

En toile de fond derrière l'observation de ces travaux d'entretien et ces projets de plantations d'avenir, les femmes forestières de l'Allier ont commencé très concrètement à jeter les bases de travail de leur réseau : création d'une cellule de veille internationale, organisation de journées thématiques pratiques avec des techniciens. Une de leurs premières priorités étant de répondre à la question de transmission des bois faisant l'objet d'investissements conséquents. Plus précisément encore, elles ont commencé à partager leurs initiatives dans le but d'impliquer concrètement leurs enfants pour qu'ils ne décident pas à l'avenir de se séparer de leurs forêts ! Comment les sensibiliser à la sylviculture ? Faut-il les faire participer à l'entretien ? Sur le plan patrimonial : vaut-il mieux créer une SCI patrimoniale ou bien un groupement forestier et leur donner des parts ? C'est pourquoi l'une des prochaines réunions du groupe des femmes forestières de l'Allier devrait faire intervenir un notaire spécialiste de la transmission des forêts.

Hélène Desmas

\* Pour participer aux prochaines rencontres du CETEF Allier, Contacter : téléphone 04 70 48 78 55 / [cetefallier@gmail.com](mailto:cetefallier@gmail.com)

## Interview croisée entre Jacques Lacoste et Nicolas de Menthière

**Dans quelles conditions et depuis combien d'années avez-vous exercé la fonction de président de Fransylva-15 ?**

**Jacques Lacoste** : « J'ai pris la présidence en 2014 suite à la démission de Jacques Cros et je n'y étais pas préparé. Je n'avais absolument pas envisagé cette option, mais faute de candidat, tout le Conseil d'Administration m'a sollicité et je me suis « lancé » sans trop savoir ce qui m'attendait. J'avais prévu 5 ans maximum, j'ai fait un an de plus, afin d'assurer une succession dans la continuité et respecter les contraintes de chacun. »

**Lorsque vous avez accepté de prendre la présidence de Fransylva-15, quelle était la situation des forêts cantaliennes, quels étaient les principaux problèmes et combien d'adhérents comptait Fransylva-15 ?**

**J. L.** : « J'avoue qu'à l'époque je ne connaissais pas très bien la situation globale de la forêt cantalienne et ses problèmes, hormis la prolifération du grand gibier et ses conséquences désastreuses pour l'avenir de nos forêts.

J'avais bien conscience du morcellement, du manque de prélèvement, d'une grande diversité d'un massif à l'autre, d'un déficit de première transformation locale, mais difficile d'agir pour nous « syndicat » sur ces aspects. »

**Quel bilan tirez-vous de toutes ces années passées aux commandes de Fransylva-15 ?**

**J. L.** : « D'abord une certaine fierté et le sentiment du devoir accompli. J'ai pas mal donné certes, mais j'ai surtout beaucoup appris. J'ai rencontré des gens fabuleux, passionnés et passionnants qui m'ont beaucoup apporté, de par leurs connaissances, leur dévouement et leurs convictions.

J'ai découvert que le monde de la forêt est souvent compliqué et que pour être efficace il fallait savoir s'entourer. Aujourd'hui il y a une équipe entière qui travaille chacun avec ses compétences, ses disponibilités, ses convictions et je pense que nous pouvons faire encore mieux demain. »

**Quelles sont les actions que vous avez menées et qui vous ont procuré le plus de satisfaction ?**

**J. L.** : « L'action qui m'a pris le plus de temps et d'énergie est bien sûr (et ça ne surprendra personne) « **le combat** » que j'ai mené et que je vais continuer de mener, contre la prolifération des cervidés. C'est une action de longue haleine, où il faut user de beaucoup de diplomatie, de passion, où il faut sans cesse persuader, argumenter, expliquer avec conviction et fermeté. Les résultats n'étant pas toujours à la hauteur des espérances des forestiers, c'est souvent frustrant, mais qu'en serait-il si nous avions laissé faire ? Nous sommes aujourd'hui reconnus comme un acteur efficace et incontournable dans ce domaine au côté du CNPF et de l'ONF. »

**Quelles sont les actions qui restent encore et toujours à réaliser et qui sont fondamentales pour l'avenir des forêts cantaliennes ?**

**J.L.** : « Il reste beaucoup à faire en particulier dans la communication et l'acceptation de nos activités dans nos forêts, « le public aime la forêt » mais déteste les forestiers, les bûcherons, les débardeurs ! Nos moyens sont limités pour ne pas dire dérisoires et nous avons besoin d'être plus nombreux pour être mieux entendus. Il faut recruter ! Je sais que notre syndicat avec Nicolas à sa tête, sera entre de bonnes mains et qu'il saura donner l'impulsion nécessaire pour relever les défis qui nous attendent. Il sait qu'il pourra toujours compter sur moi... »

**Dans quel état d'esprit avez-vous accepté de prendre les destinées de Fransylva-15 ?**

**Nicolas de Menthière** : « C'est en suivant dans les bois mon grand-père Louis-Antoine, qui a présidé le syndicat dans les années 1970, qu'est née ma passion pour la forêt. Celle-ci a orienté ma formation d'ingénieur forestier et mon parcours professionnel à la croisée de la forêt, du bois et de la recherche. Devenu propriétaire forestier, j'ai pu faire mes travaux pratiques sur le terrain dans la Châtaigneraie. Je souhaite en retour mettre mon expérience au service de la défense des intérêts des propriétaires forestiers du Cantal dans un contexte de fonctionnement collégial du bureau mis en place par Jacques, mobilisant les compétences de chacun. La forêt est une des réponses aux enjeux de développement du département comme aux enjeux globaux de lutte contre le changement climatique, j'en suis convaincu. »

**Quelles sont les nouvelles actions que vous souhaitez mettre en œuvre pour poursuivre celles entreprises précédemment par Jacques Lacoste ?**

**N. de M.** : « L'action forte entreprise par Jacques, avec l'appui du CNPF et de l'ONF, sur la régulation des populations de cervidés qui menacent le renouvellement de la forêt dans certaines parties du département doit être poursuivie en liaison avec les chasseurs et l'Administration. Jacques nous a assuré que nous pourrions compter sur lui pour cela. Il nous faut également poursuivre et amplifier notre communication, notamment auprès des jeunes, pour mieux faire comprendre la gestion durable que nous mettons en œuvre et en quoi elle répond aux enjeux d'aujourd'hui en terme d'environnement et de développement de nos territoires ruraux. La promotion des usages du bois, matériau renouvelable, et la valorisation économique de la production de nos forêts doivent nous mobiliser. Nous devons aussi veiller à l'accroissement du nombre et au rajeunissement de nos adhérents. »



Jacques Lacoste © Gilles Morel



Nicolas de Menthière © Sophie Combastet

**Vous êtes-vous fixé un objectif concernant le nombre d'adhérents de Fransylva-15 ? Quel est le niveau qui vous paraît nécessaire d'atteindre ?**

**N. de M. :** « Avec 130 000 hectares la forêt privée représente plus de 83% de la forêt cantalienne. Les 463 adhérents \* du syndicat et les 12 Associations syndicales autorisées forestières (ASAF) regroupent environ 15% des propriétaires de plus de 4 hectares et totalisent 15 495 hectares, soit environ 12% de la forêt privée. Nous avons donc des marges de progression ! Nous devons convaincre tous les propriétaires, quelle que soit la taille de leur bois, de l'intérêt de nous regrouper pour défendre ensemble nos intérêts en terme d'assurance, de fiscalité, de réglementation comme pour réaliser les travaux de desserte des massifs ou commercialiser nos bois. Personne ne le fera à notre place. Plus nous serons nombreux et plus nous serons écoutés localement et au niveau national. Le morcellement, l'éloignement des propriétaires et le développement de nouvelles formes de propriété ne facilitent pas les choses. A l'inverse la croissance ces derniers 18 mois, grâce à l'action locale du CNPF, du nombre de documents de gestion durable de + 20% pour le PSG (247), de + 24% pour les CBPS (149) et de + 16% pour la surface couverte (16 409 hectares) est très encourageante. »

**Dans le Cantal, quels sont les dossiers qui vous paraissent les plus urgents ?**

**N. de M. :** « Avec l'agriculture et le tourisme la forêt est une des richesses du département, mais elle est aujourd'hui insuffisamment valorisée. Avec l'ensemble des acteurs de la filière et du territoire Fransylva 15 doit œuvrer pour une meilleure valorisation de la production de nos bois comme cela a été fait pour le bois-énergie. Cela suppose de nous organiser pour compenser le morcellement de la propriété, qui est par ailleurs un atout pour la biodiversité, par un regroupement de l'offre pour constituer les lots homogènes qu'attendent les industriels de la première transformation du bois. Pour cela nous devons aménager nos massifs et protéger la forêt des menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle du fait de la multiplication des risques climatiques et sanitaires, des dégâts de gibier et d'une réglementation parfois excessive qui découragent l'investissement forestier. »

**Quelle phrase courte vous semble la mieux appropriée pour résumer toutes les actions entreprises par Jacques Lacoste durant sa présidence à la tête de Fransylva 15 ?**

**N. de M. :** « Difficile de résumer six années en une phrase. Je dirais que Jacques a très bien su mettre son énergie, ses compétences, son sens du dialogue et sa ténacité au service d'une conviction forte qui fait que la forêt, quand elle est gérée de manière durable dans toutes ses dimensions ( y compris cynégétique), est à la fois un atout économique et une composante de l'environnement dans nos territoires. »

Propos recueillis par Antoine Thibouméry

\* Il y a 6 ans, Fransylva 15 comptait lors de la prise de fonction de Jacques Lacoste, 433 adhérents. Le nombre de nouveaux adhérents qui ont depuis rejoint Fransylva 15 est donc d'une trentaine.



Vallée de la Truyère © Gilles Morel

## Le projet de site classé des « Gorges et vallée de la Truyère », inquiète les propriétaires forestiers

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les propriétaires forestiers du Cantal concernés directement n'ont pas fait partie de la concertation pour le projet de classement du site des « Gorges et vallée de la Truyère » !

Même si tous les propriétaires forestiers ne refusent pas de s'approprier les éléments de patrimoine naturel qui touchent la forêt, il faut reconnaître qu'ils sont de plus en plus sollicités pour favoriser la biodiversité, fixer le carbone pour éviter les effets de serre, ralentir le cycle de l'eau, réguler le climat, participer à la gestion des paysages, accueillir les chasseurs et randonneurs, contribuer à la substitution des énergies fossiles par le bois énergie, produire pour l'industrie du bois et développer l'emploi local. Par ailleurs, ils s'étonnent que l'état entende créer une nouvelle zone à côté de nombreuses couches de réglementations environnementales existant déjà : un Parc Naturel Régional, une Znieff ( Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), une zone Natura 2000, et une Zico (Zone importante pour la conservation des oiseaux).





Viaduc de Garabit © 123RF

un lourd handicap pour l'organisation et la rentabilité de la gestion forestière. Cependant, à contrario, cette situation est aussi un gage de pluralité et de diversité de la gestion, qui peuvent être de nature à rassurer les gestionnaires de l'environnement.

La création de la retenue hydraulique et du viaduc de Garabit a nécessité de gros travaux. Rien d'étonnant qu'aujourd'hui ce magnifique ouvrage fasse l'objet d'un projet de classement. Les porteurs de ce projet souhaitent-ils en figer la gestion pour conserver ce paysage en l'état ?

Reste que certaines actions proposées sont contradictoires, car promouvoir la gestion du taillis c'est arriver tôt ou tard à la coupe de taillis simple qui n'est autre qu'une coupe rase ! Il semblerait plus judicieux pour la gestion des paysages de promouvoir une gestion plus dynamique, mais pour cela il est nécessaire de faire des pistes dans les parties pentues qui seront englobées très vite sous le couvert des frondaisons. Limiter les pistes forestières aurait un effet contraire, avec le risque d'aboutir à plus de coupes rases ou à figer la gestion forestière.

Pour conclure, un peuplement forestier est un ensemble d'éléments vivants, un arbre vit et meurt. Personne ne s'étonne lorsque l'agriculteur récolte un champ de blé. La coupe rase peut être considérée comme une phase normale de gestion lorsque le peuplement arrive à maturité. La gestion durable prévoit sa substitution par la régénération naturelle ou artificielle, et moins de 10 ans plus tard un nouveau peuplement est visible à l'œil du public.

Les forestiers ont sans doute un effort de communication à faire auprès du grand public pour faire accepter les opérations sylvicoles qui modifient significativement le paysage. Certes il est nécessaire de faire des efforts d'intégration de l'assiette des coupes. Tous ces éléments sont étudiés au moment de la rédaction des documents de gestion.

*Gilles Morel,  
Fransylva 15*

\* PSG (Plan Simple de Gestion), RTG (Règlement Type de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles).

## Cabinet SOULTRAIT

Vente de coupes de bois par appel d'offre.  
Cubage et estimation.  
Assistance pour la vente de parcelles boisées.

Détermination des limites : GPS à précision métrique.  
Cartographie, reboisement.

*Tél 06 08 96 19 42 - E-mail : [soultrait@orange.fr](mailto:soultrait@orange.fr)*

## Sécheresses répétées et canicules créent des dommages irréversibles sur les forêts

Les effets de plusieurs années de sécheresse consécutives, aggravées par les canicules se font gravement sentir en forêt : les épicéas sont ravagés par les scolytes, les sapins, les pins sylvestres et d'autres essences dépérissent, rougissent et meurent.

**Depuis 2015, les périodes de chaleur et de sécheresse fragilisent les peuplements forestiers, particulièrement dans l'Est de la France mais également dans les départements du Massif Central.**

Flétrissements, jaunissements, rougissements précoces et chutes de feuilles sont apparus sur les arbres dès la fin de l'été 2018, et se sont poursuivis ce printemps et cet été 2019. Après la sécheresse exceptionnelle de l'été et surtout de l'automne 2018, qui a duré de juin à novembre, l'année 2019 a été marquée par un printemps sec, suivi de périodes de canicule.

En Haute-Loire notamment, l'épisode de chaleur a été exceptionnel par sa précocité et son intensité : la barre des 40°C a été ponctuellement franchie entre le 26 et le 29 juin. Le record de chaleur est détenu par le poste de Chavaniac-Lafayette avec 41,5 °C relevés le 27 juin. Une seconde vague de chaleur s'est produite du 21 au 26 juillet mais avec des pics de températures légèrement plus bas. D'après le directeur interdépartemental de Météo France cet épisode est exceptionnel à deux points de vue : la précocité (les fortes canicules se produisent en général en juillet ou en août) et l'intensité. Ce dernier point peut être qualifié d'historique puisque de nombreux records absolus de températures ont été battus, certains datant de 1947.



© René Roustide

Les premiers dégâts forestiers s'étaient manifestés même avant la canicule dans les peuplements les plus fragiles, sur station à faible réserve en eau, versants sud, lisières, peuplements de basse altitude, régénérations et jeunes plantations. Ce sont les premiers signes visibles. Puis, en cas de sécheresse persistante et de forte chaleur, l'arbre se retrouve en « *stress hydrique* » et réagit de deux manières différentes : soit il ferme ses « *pores* » pour éviter de se déshydrater, mais risque alors la surchauffe, soit il sollicite beaucoup d'eau mais court d'autres risques.

Par chance des orages plus ou moins violents ont arrosés une grande partie des forêts de Haute-Loire en juillet puis en Août. Mais le fort ensoleillement et les périodes de canicule de la fin du printemps et de l'été 2019 ont accentué les stress et donc le développement des ravageurs et des dépérissements. Sans compter que les effets des températures extrêmes de ces derniers mois pourront encore se faire sentir dans les années à venir. Les conséquences pourraient se poursuivre et même s'amplifier si les conditions chaudes de cet été 2019 perdurent. Et c'est bien parti pour, à en croire les prévisions saisonnières de Météo France...

Aujourd'hui, la rapidité des changements climatiques pose question quant à la capacité de nos forêts à s'adapter de manière naturelle. Et le forestier doit apporter des solutions à cette situation. Là où les conditions de milieu le permettent, il a la possibilité de choisir des espèces à croissance rapide comme par exemple le douglas. Cette essence doit permettre de renouveler nos sapinières de moyenne montagne en sauvegardant les forêts, et elle devrait pouvoir accomplir une révolution avant d'être trop affectée par le changement climatique actuel. Mais également il faut éclaircir les peuplements en place, souvent trop serrés, pour que le couvert moins fermé ne soit plus un obstacle pour que les précipitations atteignent le sol. En plus, les arbres moins serrés auront des accroissements plus élevés et atteindront plus rapidement leur diamètre d'exploitabilité optimum.

**René ROUSTIDE,**  
Vice-président de FRANSYLVA 43

34 agences dans 4 départements  
et 24h/24 et 7j/7 sur internet  
N°Vert 0 800 801 803

**FIBOIS**  
AUXERRE - BOURG-EN-BREISSE

**Propriétaires forestiers :**  
interrogez-nous sur votre projet  
d'achat de regroupement ou  
de reboisement de parcelles.

**Crédit Mutuel  
Massif Central**  
Construire chaque jour  
la banque qui va avec la vie.

fb tw g+ **cmmc.fr**  
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, société coopérative de crédit à capital variable et de courtages d'assurances (affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585)  
61, rue Blatin - 63012 Clermont-Ferrand cedex 1 - SIREN 318 773 439 RCS Clermont-Ferrand.

## La Chaîne des Puys classée au patrimoine mondial de l'Unesco :

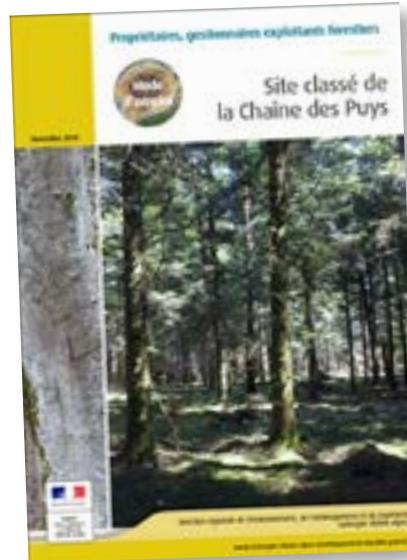
quels impacts sur la gestion forestière .

Le classement de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le 2 juillet 2018, va-t-il profondément changer la gestion durable des forêts qui y sont implantées ? C'est la question centrale qui a été abordée lors de la journée forestière départementale du Puy-de-Dôme, le 16 septembre dernier. Pour y répondre les organisateurs de cette journée avaient invité Danielle Fournioux, responsable du plan de gestion Chaîne des Puys-Faille de Limagne au Conseil départemental et Frédéric Decaluwe, inspecteur des sites à la DREAL\* .

« Cela fait donc un peu plus d'un an que la Chaîne des Puys-Faille de Limagne est classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des biens naturels comme le sont le Grand Canyon et les chutes d'Iguaz. Nous avons dû reprendre deux fois notre copie et ce sont les aspects scientifiques et géologiques qui ont été retenus et non l'aspect paysage. Car ce qui est remarquable dans la chaîne des Puys-Faille de Limagne c'est qu'après plus de 35 millions d'années on puisse encore observer à l'oeil nu la rupture continentale qui s'est produite lorsque les Alpes se sont soulevées et que les volcans sont entrées en activité. Ce sont ces phénomènes d'une extrême violence qui ont structuré le relief actuel inversé », a d'emblée résumé Danielle Fournioux.

Ainsi ce ne sont pas moins de 13 700 hectares qui sont concernés par ce classement au Patrimoine Mondial dont plus de 10 000 hectares sont boisés (4 000 publics et 6 000 privés). Ce territoire exceptionnel de 32 km de long sur 4 km de large comprend douze communes : Aurières, Aydat, Ceyssat, Chant-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Mazaye, Nébouzat, Orcines, Pulvérières, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Ours-les-Roches et Volvic et des milliers de propriétaires.

« Depuis plusieurs années notamment suite au classement Grand Site du Puy-de-Dôme, un plan de gestion intégré a été mis en place qui tient compte également des contraintes liées à l'existence du parc naturel régional des volcans d'Auvergne. L'objectif de ce site classé est de préserver l'intégrité de ce dernier. De protéger les paysages, de gérer les flux de touristes, de concilier les usages mais aussi de partager et transmettre les connaissances scientifiques et locales. D'ores et déjà nous avons supprimé certains points noirs tels qu'une ancienne station et des aires de parking. De nouvelles aires de stationnement ont été créées à Orcines. L'observatoire de la biodiversité géré par la PNR des Volcans d'Auvergne travaille de concert sur ce site. Les

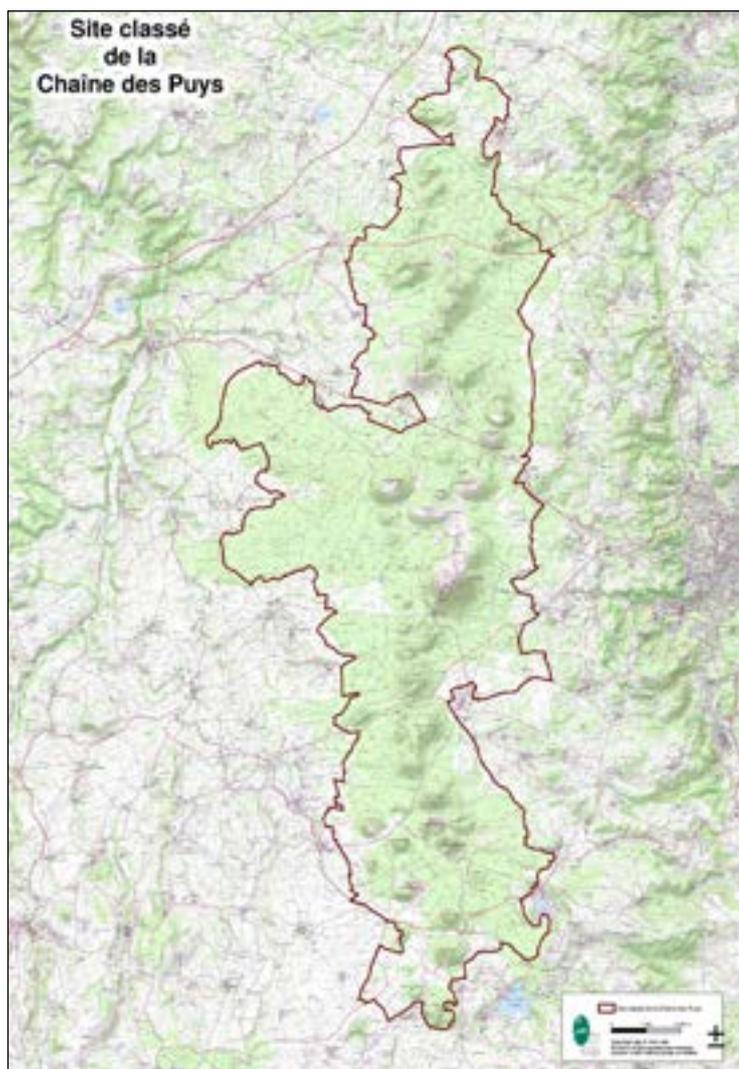


communes et les grandes entreprises de la région concernées œuvrent aussi à nos côtés. Tous les six ans, ce classement au patrimoine mondial peut être remis en cause, c'est donc un effort permanent qu'il nous est demandé de conduire », poursuit Danielle Fournioux.

Pour tous les propriétaires forestiers dont les parcelles boisées sont situées dans ces différentes communes, il va donc falloir s'adapter. Un guide des bonnes pratiques forestières vient d'être rédigé par un collectif d'organismes. Quelles en sont les grandes lignes ?

« Si l'on veut résumer en une formule ce qu'il convient de retenir à propos de la gestion forestière, on peut dire qu'aujourd'hui il convient de produire sans détruire tout en préservant la biodiversité. Les propriétaires forestiers doivent donc intégrer plus que jamais les contraintes liées au changement climatique. Ils doivent également respecter l'environnement et le travail en forêt. Nous savons par ailleurs que les forêts permettent de révéler les différentes formes de volcans et que nous devons garder cette particularité. De même nous devons conserver l'équilibre existant entre espace forestier et espace agricole. Actuellement nous menons une réflexion sur ce sujet à propos du Puy de Chaumont entièrement boisé de résineux avec l'ONF, la DREAL, le SMGF Volvic Sources et Volcans, la DDT, le PNR des Volcans et la mairie de Chant-la-Mouteyre. A minima nous pouvons dire qu'il s'agit de maintenir l'état existant », ajoute la responsable du plan de gestion Chaîne des Puys-Faille de Limagne. En écho, Frédéric Decaluwe, inspecteur des sites à la DREAL précise : « Si des interventions sont réalisées dans le site classé de la chaîne des Puys sans autorisation, on peut être amené à régulariser les travaux forestiers en émettant des prescriptions pour que les propriétaires puissent remettre en état qualitativement les parcelles concernées. En théorie nous pouvons aller jusqu'au

## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE PUY-DE-DÔME



© Calaméo

*procès-verbal, mais en général dans le cas particulier de la forêt, nous arrivons souvent à trouver un accord. Avant toute intervention, il convient de s'entendre sur ce qui peut s'insérer dans le paysage ».*

Un groupe de travail sur tous ces sujets a été constitué et un guide de gestion forestière vient d'être édité pour permettre aux propriétaires forestiers dont les parcelles sont situées dans ce nouvel espace classé, de connaître les contraintes et règles qui vont dorénavant régir leur exploitation et travaux forestiers. Un site classé c'est un site exceptionnel. Dans le Puy-de-Dôme, on en compte aujourd'hui 19. C'est dire que tous les 3 ou 4 ans un nouveau site est susceptible d'être classé ! En général, la publicité est interdite, les lignes électriques sont enfouies et les parkings intégrés au paysage.

Intitulé « *Mode d'emploi, Site classé de la Chaîne des Puys* », ce guide de 24 pages est disponible sur le site de la DREAL. Dans son éditorial, la préfète du Puy-de-Dôme, Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc précise : « *Au vu de plus de 18 ans de pratique et d'échanges entre les acteurs de la filière bois, il m'a paru utile de formaliser et diffuser un guide des bonnes pratiques forestières en Chaîne des Puys. Ce document est destiné aux exploitants, propriétaires et gestionnaires forestiers. Vous y trouverez des réponses simples, claires et illustrées, à la fois sur des sujets techniques ou sur des questions de procédure et qui tiennent compte du nouveau contexte d'inscription au patrimoine mondial* ».

**Concrètement, le guide distingue les deux situations suivantes :**

1- « *Le propriétaire présente une garantie de gestion forestière durable* »,

2- « *Le propriétaire ne dispose pas de document de gestion durable, ou ce document n'a pas de programme de coupes et travaux, ou il souhaite engager des travaux qui dérogent au document de gestion initial agréé* ».

« *Dans les sites classés, après une coupe rase, il convient de reboiser dans les 5 ans ou utiliser la régénération naturelle, si elle est possible. Si un site classé est boisé, il doit le rester sans notion de surface. Les coupes rases visibles ne sont pas autorisées. Si une parcelle boisée a fait l'objet d'une coupe rase qui n'a pas exigé d'autorisation de la DREAL, elle devra être reboisée avec la même essence que celle qui existait à l'état initial. Si une parcelle boisée est touchée par une attaque sanitaire, la DREAL n'a pas d'exigence sur ce point. Mais à l'avenir il en ira peut être autrement, compte-tenu du changement climatique qui menace l'état sanitaire des forêts* », conclut Danielle Fournieux.

**Antoine Thibouméry**

\* DREAL - Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/chaîne-des-puys-a10596.html](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/chaîne-des-puys-a10596.html). Puis cliquer sur Guide des bonnes pratiques d'exploitation forestière en Chaîne des Puys.

**UNISYLVA**  
L'AVENIR DE NOS FORÊTS

**COOPÉRATIVE FORESTIÈRE**  
SÉCURITÉ FINANCIÈRE - TRANSPARENCE - TECHNICITÉ

Exploitation et commercialisation de tout type de bois  
Reboisement et entretien  
Document de gestion durable et diagnostics conseils

Agence Allier - Tél : 04 70 46 05 24  
Agence Cantal - Tél : 04 71 64 16 57  
Agence Puy-de-Dôme - Tél : 04 73 98 71 11

## Noëllie Horeau aux commandes des Pépinières Forestières des Puys

Voilà tout juste trois mois que les Pépinières Combre à Saint-Hilaire-les-Monges, près de Pontaurum dans le Puy-de-Dôme, nouvellement rebaptisées « Pépinières Forestières des Puys », ont trouvé reprenneur en la personne de Noëllie Horeau.

Dès son plus jeune âge, Noëllie Horeau aimait déjà mettre les mains dans la terre et faire pousser des plantes sur son balcon ! Née en 1986 et originaire des Deux-Sèvres, elle découvre durant ses études, lors d'un stage, la puissance de la cartographie informatisée. Passionnée d'environnement, elle décide alors de se spécialiser dans la géomatique. Une formation précisément qui combine à la fois géographie et informatique et qui permet ainsi d'intégrer notamment les données environnementales dans les systèmes d'information géographique (SIG). Durant dix ans, employée dans un cabinet conseil en Vendée, elle va donc exercer ce beau métier de géomaticien. Même si elle apprécie particulièrement ce travail qui lui permet de rester en contact avec la nature, elle n'oublie pas qu'elle aime par-dessus tout être en contact direct avec le terrain et la nature.

« J'ai beaucoup aimé cette période de ma vie professionnelle, mais je savais qu'un jour je tenterai de changer d'orientation pour passer plus de temps sur le terrain que dans les bureaux. J'ai toujours su en effet qu'un jour je consacrerai ma vie professionnelle à la nature et à son environnement. C'est ainsi que l'an passé j'ai appris qu'une pépinière cherchait un reprenneur dans le Puy-de-Dôme, les Pépinières Combre à Saint-Hilaire-les-Monges. J'ai de suite pensé que cela correspondait à ce que je recherchais. M. et M<sup>me</sup> Combre, ses propriétaires, ont accepté de me faire confiance et depuis le 1<sup>er</sup> septembre, je suis aux commandes », explique-t-elle sans oublier de préciser qu'elle a dû prendre sa décision très rapidement courant mai 2018

pour permettre d'effectuer les semis et ainsi éviter un trou de trois ans dans le cycle de la production de plants forestiers. En février dernier, Noëllie Horeau a effectué en outre un stage d'un mois aux Pépinières Bauchey dans le Loir-et-Cher pour mettre le pied à l'étrier... et ainsi poursuivre sa formation aux côtés de M. et M<sup>me</sup> Combre.

Actuellement « Les Pépinières Forestières des Puys » s'étendent sur 7 hectares dont une bonne moitié est occupée par des semis et des plants destinés aux reboisements. Ainsi, on peut découvrir les principales essences forestières les plus demandées que sont les douglas, les épicéas (commun et sitka), les mélèzes (Europe et Hybride), les sapins de Vancouver (Grandis), les sapins de Nordmann (pour Noël) et les chênes rouges d'Amérique. Quelques plants pour l'ornement sont aussi disponibles, mais ces pépinières créées dans les années 1960 par la famille Combre sont surtout réputées pour la qualité de leurs plants forestiers. Noëllie Horeau compte bien poursuivre dans cette direction et ainsi accroître au fil des ans les productions.



© AT



© AT

**Gilles et Fabienne Combre ont fait en sorte que Noëllie Horeau puisse reprendre leur entreprise dans les meilleures conditions :**

« Pour éviter qu'elle s'endette à n'en plus finir, nous lui louons nos parcelles et nous allons lui donner un coup de main pour le repiquage. Nous ne sommes pas inquiets, Noëllie Horeau est tout à fait capable d'assurer le développement de l'entreprise, elle est pleine d'enthousiasme et de volonté », confie Fabienne Combre.

Aujourd'hui Les Pépinières Forestières des Puys permettent de produire entre

150 000 et 200 000 plants par an et les débouchés sont assurés. « Mon objectif est double, d'une part, augmenter notre capacité de production et d'autre part, mécaniser davantage le désherbage et l'arrachage que nous faisons à la main », annonce Noëllie Horeau et d'ajouter « à l'avenir la main-d'œuvre saisonnière sera de plus en

plus difficile à trouver pour assurer toutes les tâches qui sont indispensables pour sortir des plants de qualité au meilleur coût. Aussi l'amélioration de la mécanisation est-elle le seul moyen que nous ayons à notre disposition pour assurer à la fois la continuité et la qualité de l'entreprise ». Rendez-vous est donc pris dans deux ou trois ans pour faire le point et découvrir le nouveau visage des Pépinières Forestières des Puys.

Antoine Thibouméry



## Bertrand Chrétien-Marquet :

« Ce qui explique fondamentalement toutes mes activités forestières, c'est mon besoin constant d'être de plain-pied avec la nature »

Comme tout bon forestier, Bertrand Chrétien-Marquet se présente comme un forestier totalement atypique, mais comme bon nombre de forestiers, il est ni plus ni moins qu'un forestier comme les autres... C'est-à-dire qu'il aime ses bois tels qu'ils sont et qu'il essaye tout simplement de les gérer durablement avec un maximum de respect pour l'environnement. Est-il vraiment aussi atypique qu'il le pense ?

Originaire de Nogent-sur-Marne, Bertrand Chrétien-Marquet est le numéro trois d'une famille de six enfants. Son père a exercé le métier de Conseil en Coopération Industrielle. Sa mère, quant à elle, diplômée ingénieur des Travaux Publics (en 1948), ce qui à l'époque était très peu courant, se reconvertira - à l'âge de 40 ans - en professeur de Mathématiques, après avoir élevé ses six enfants... Aujourd'hui elle vient de fêter ses 92 printemps !

Après le lycée de Nogent-sur-Marne, il choisit de poursuivre ses études à la Faculté de médecine du CHU-Saint-Antoine à Paris où il se spécialise en chirurgie plastique. Quelques années plus tard, c'est à l'hôpital Necker-Enfants Malades à Paris qu'il exercera ses talents dans ce même domaine de la chirurgie plastique spécialisée dans le traitement des malformations cutanées. Parallèlement, il développera ses activités libérales à partir de 1987. En 2014, alors qu'il vient d'avoir 62 ans, il fait valoir alors ses droits à la retraite de son poste statutaire. Aujourd'hui, il opère encore une ou deux fois par semaine à Paris au titre de ses activités libérales. Le reste du temps c'est en Auvergne que l'on peut le retrouver dans ses bois du côté d'Olliergues et plus précisément dans les bois de La Sauvedie. Mais comment, ce chirurgien plasticien et esthéticien a-t-il trouvé ce coin retiré du Livradois-Forez ?

« Avec des amis étudiants, nous avons décidé en 1973 de passer un week-end à faire du kayak. Le hasard a voulu que l'on nous propose de pagayer sur la Dore. Le temps n'était pas du tout de la partie et nous avons dû renoncer à poursuivre notre périple et nous nous sommes ainsi réfugiés dans un petit hameau... La Sauvedie. L'accueil des habitants a été particulièrement chaleureux et j'ai de suite demandé si il n'y avait pas une petite maison à vendre. J'avais tout juste vingt ans. On m'a montré une ruine. J'ai craqué pour la ruine. Depuis, nous sommes revenus ici régulièrement pour y passer nos vacances. Mon épouse et mes trois enfants ont de suite adoré ce lieu reculé de tout ! Mes trois enfants sont maintenant grands et ils reviennent souvent se ressourcer dans ce refuge forestier qu'il considère comme la vraie vie », raconte Bertrand Chrétien-Marquet qui précise

que c'est seulement à partir de 1992 qu'il a commencé à acheter

quelques parcelles boisées situées juste à proximité de sa maison. Depuis ce premier achat qui n'avait rien de programmé, Bertrand Chrétien-Marquet n'a eu de cesse d'agrandir son patrimoine forestier, au point de posséder aujourd'hui quelque 450 parcelles réparties en grande majorité dans le Puy-de-Dôme entre La Sauvedie, Olmet, Le Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, le col du Béal, Saint-Bonnet-le-Bourg, mais aussi dans l'Allier et dans le Cantal près du Viaduc de Garabit.

**Comment gérer un tel ensemble, même s'il a réussi à réunir au fil des années plusieurs parcelles pour en faire des entités de plusieurs dizaines d'hectares ? C'est le cas pour La Sauvedie, Le Brugeron, le viaduc de Garabit, etc.**

« J'ai fait appel à un gestionnaire pour une partie des parcelles que je possède dans le Puy-de-Dôme. Il s'occupe de tout. Il gère les trois PSG qui concernent les unités de plus de 25 hectares. Il décide des marquages, des coupes, des ventes, mais aussi des reboisements. J'ai aussi deux autres gestionnaires, le premier qui gère les parcelles situées à Saint-Bonnet-le-Bourg dans le Puy-de-Dôme, trop excentré par rapport aux autres parcelles situés dans les environs de La Sauvedie et le second dans le Cantal. Enfin, de mon côté, je me suis inscrit à plusieurs stages FOGFOR et je continue toujours à parfaire ma formation. En outre, je m'implique personnellement de plus en plus dans le choix des essences et des méthodes de gestion durable de mes bois. Je partage l'approche des professionnels qui préconisent la sylviculture façon Pro Silva et actuellement je suis très heureux de voir certaines de mes parcelles envahies par une belle régénération naturelle », explique-t-il. A cet égard, il dit être très sensible à la gestion durable pratiquée par les forestiers du Québec au travers de la CPRS, la Coupe avec Protection de la Régénération et des Sols. Concrètement la CRPS est une coupe de tous les arbres adultes d'une forêt, selon des techniques qui permettent de protéger à la fois les jeunes arbres déjà installés en sous-bois et le sol forestier. Cette méthode de coupe qui remplace la « coupe à blanc », est une obligation imposée au Québec depuis 1995 dans les forêts appartenant à l'État. C'est ainsi qu'il demande aux entreprises qui viennent exploiter ses parcelles d'appliquer ces mêmes techniques qui permettent notamment de circuler toujours sur les mêmes cloisonnements et de préserver ainsi les jeunes pousses et d'éviter de détériorer les sols. Rien d'étonnant non plus que l'on découvre que Bertrand Chrétien-Marquet reboise lui-même avec des plants en godets les parties de ses parcelles en régénération naturelle qui



© AT

## INFORMATIONS RÉGIONALES / LE PUY-DE-DÔME

présentent des espaces trop éclaircis. De la même façon, il entretient une partie de ses plantations et chemins avec un vieux tracteur MBtrac muni d'un broyeur forestier ! Il vient aussi de réaliser ses propres plans et va bientôt aller les disperser dans ses parcelles... Enfin, puisque l'on n'ai jamais aussi bien servi que par soi-même, il a trouvé des débouchés pour ses châtaigniers et fournit ainsi en plaquettes forestières les exploitations agricoles locales pour remplacer les litières réalisées avec de la paille... C'est peu dire que Bertrand Chrétien-Marquet est loin d'avoir épuisé toutes les passions qui l'animent et aussi d'acquérir de nouvelles parcelles pour y tenter d'autres expériences et innovations porteuses d'avenir. Parions pour conclure que Bertrand Chrétien-Marquet comme Cicéron partage cette maxime : « *Si nous prenons la nature pour guide, nous ne nous égarerons jamais* ».

Antoine Thibouméry



© AT

## La micro-mécanisation au service des forestiers soucieux de l'environnement et du social

Depuis quelques années, la coopérative forestière CFBL a intégré à ses effectifs, des ouvriers sylvicoles. Fort de cette expérience et de sa présence significative en Auvergne, de nouvelles équipes ont récemment été recrutées sur ses 2 bases auvergnates: Thiers et Saint-Germain-Lembron.

Ces équipes d'ouvriers qualifiés et formés en interne ont un domaine de compétence élargi pour s'adapter au mieux aux spécificités des parcelles et assurer des travaux de qualité. Ils sont ainsi formés aux nouvelles techniques de reboisement, d'entretien de plantation, de taille et d'élagage... Pour faciliter ce travail et préserver leur santé, CFBL s'est modernisée, en se dotant notamment de matériel électrique limitant les vibrations, de tracteur forestier (caréné et de faible encombrement), et surtout d'une mini-pelle équipée d'outils pour réaliser tous les travaux d'entretiens sylvicoles, même dans les situations les plus délicates.

Cette micro-mécanisation, permet d'allier des travaux de qualités tout en respectant le rôle environnemental et social de plus en plus important dans nos activités forestières. Ainsi, grâce à l'Ecoreboisement®, seules les zones accueillant les jeunes plants sont travaillées en potets. La mini-pelle limite ainsi le tassement au sol, le tapis de branches et rémanents laissés sur la parcelle, joue un rôle de « *paillage* »,



Mini-pelle © AT



Outils de micromécanisation © AT



Tapis de branches et rémanents © AT

limitant d'autant les effets de la sécheresse mais aussi la prolifération de la végétation concurrente. Ensuite, le « *couteau-suisse* » telle qu'est qualifiée cette mini-pelle, permet de changer rapidement d'outils. Ainsi en quelques minutes la mini-pelle se transforme en mini-sécatrice, mini-gyrobroyeur et même mini-scie circulaire. De ce fait, ce même engin est capable de réaliser toutes les opérations sylvicoles possibles au sein d'une même propriété : dégagement, nettoyage, dépressage, aménagement de voirie, place de dépôt, curage de fossé, éparage... Un service complet, efficace et responsable ! Les reboisements et surtout leurs entretiens sont des travaux importants pour garantir la pérennité de nos forêts. CFBL grâce à cette innovation et des conseils personnalisés, œuvre pour l'amélioration des forêts de ses adhérents. Elle développe ainsi l'emploi rural tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique.

Nicolas Alizert,  
responsable Agence Auvergne,  
CFBL Coopérative Forestière.

## Drôme -Ardèche : changement à la tête de l'Antenne du CRPF

C'est un fait qu'il convient de souligner d'emblée, il est en effet peu fréquent qu'un ingénieur forestier du CRPF quitte sa région pour une autre. Pourtant c'est ce que vient de décider, en toute connaissance de cause, Dominique Balay, ingénieur forestier, responsable départementale Loire-Atlantique au CRPF des Pays de la Loire pour remplacer d'ici janvier prochain, René Sabatier, ingénieur forestier au CRPF-Auvergne-Rhône-Alpes et en charge de Drôme-Ardèche.

Originaire de la région nantaise, Dominique Balay a depuis sa plus tendre enfance toujours aimé la nature. Rien d'étonnant qu'elle s'oriente en 1996, elle a à peine plus de 20 ans, vers un BTS « Productions Forestières » au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole du Mans. C'est au CRPF des Pays de la Loire qu'elle va réaliser son stage de technicienne forestière et y être embauchée en 2005 à l'issue de ce premier contact avec le terrain...

La suite va la conduire à se rapprocher des principaux acteurs de la filière forêt-bois. C'est ainsi que dès le début de son parcours professionnel, elle sera amenée à travailler notamment avec le président du syndicat des forestiers privés de Loire-Atlantique, Bertrand de Grandmaison mais aussi Alain de Montgascon, président du CRPF des Pays de la Loire, sans oublier Antoine d'Amécourt, lors conseiller au CRPF. Autant de personnalités dont l'engagement au profit des propriétaires forestiers a permis de faire progresser durablement la filière forêt-bois. Est-ce à leur contact que Dominique Balay a prit conscience qu'elle devait encore parfaire sa formation ? Toujours est-il qu'à peine en poste, elle s'inscrit pour passer un Diplôme Universitaire « Aménagement et développement durable des territoires et du patrimoine » à Nantes. Une nouvelle facette de son savoir-faire qui vient s'ajouter à d'autres compétences dont celle de correspondant départemental pour la Santé des Forêts.

« J'ai beaucoup appris à leur contact et j'ai pu ainsi participer à de nombreuses opérations pour le développement durable des forêts de la région. Ainsi, des regroupements ont été réalisés pour permettre les éclaircies avant l'apparition du bois-énergie. De même des formations spécifiques ont été montées pour de jeunes forestiers « actifs ». En outre, une action particulière a été imaginée pour remettre en état les parcs des petits châteaux à l'abandon, etc. », rappelle Dominique Balay. Ce qui ne l'a pas empêché en 2016 de passer à la vitesse supérieure en s'inscrivant à un Master II en biologie et écologie pour la Forêt, l'Agronomie et la Gestion des Écosystèmes (FAGE), spécialité Bois, Forêt et Développement Durable conçu par AgroParisTech-Nancy, et en réalisant son stage d'études à l'Irstea de Nogent-sur-Vernisson. « Cette une formation qui permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées tout au long des multiples étapes que constitue le parcours du combattant des acteurs de la filière forêt-bois. C'est aussi pour valoriser ce Master II que j'ai souhaité changer de région et accepté de rejoindre le CRPF-Auvergne-Rhône-Alpes et me rapprocher de l'antenne Drôme-Ardèche », poursuit-elle. Cet été, René Sabatier lui a fait découvrir l'équipe du CRPF, les principaux dossiers en cours et les habitudes locales. « J'ai toujours souhaité que ma



© CRPF - AuRA

transmission se passe dans les meilleures conditions. Aussi, j'ai pris le temps d'expliquer ce que nous faisons et quels étaient les points sensibles. Ainsi nous sommes allés durant le mois d'août dans le sud de la Drôme pour l'instruction d'un nouveau PSG, un territoire peu productif et assez caractéristique de notre région », précise René Sabatier qui va rester dans la région sans se couper totalement du monde forestier.

Antoine Thibouméry

### CV Express de René Sabatier

#### • Formation :

- BTS « Productions Forestières », école d'Agriculture Poisy-Chavanod (74)
- DESS « Environnement et Développement Sylvicoles »
- MASTAIRE « Gestion de la forêt cultivée », Université Montesquieu Bordeaux IV.

#### • Parcours Professionnel :

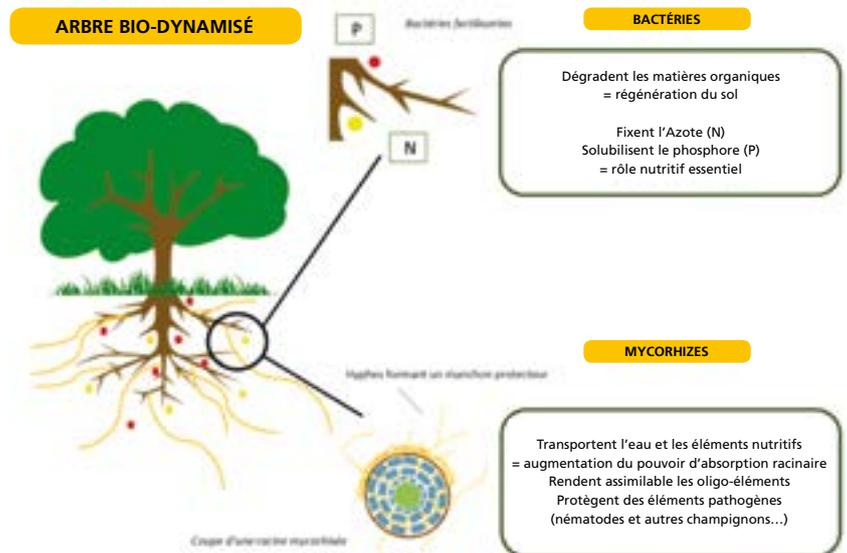
- En 1975, Stage de 5 semaines au CRPF dans la Drôme,
- Août 1979 à Juillet 1981, Union Régionale des Syndicats des Propriétaires Forestiers Rhône-Alpes en sud Ardèche,
- Août 1981 à 2007, en poste au CRPF Ardèche
- De 2008 à 2014, ingénieur CRPF en charge des départements Drôme-Isère
- 2014-2019, ingénieur CRPF en charge des départements Drôme-Ardèche.

#### • Parcours élu :

- Fonctions électives depuis 1986, conseiller municipal, adjoint depuis 1989,
- Maire de Saint-Clair (07) depuis mars 2008,
- Vice président du Syndicat des Energies depuis 2014,
- Conseiller départemental depuis 2016 ( remplace Marc-Antoine Quenette).

## La biodynamisation forestière en phase active

C'est en janvier 2017 que dans l'Ain, une première expérience scientifique forestière a été réalisée sur une parcelle située à Châtenay, à l'initiative de Fransylva-Ain, présidé par Jean-Pierre Bouvard.



Cette première expérimentation n'a pas à être confondue avec celle réalisée par l'INRA dans le milieu agricole via une mycorhization à partir de champignons uniquement. Cette fois-ci la véritable innovation tient dans l'utilisation de bactéries qui transforment certains éléments du sol en matières nutritives. Ici, il s'agit de vérifier qu'en biodynamisant les sols forestiers on peut favoriser la pousse des arbres sur des terrains dont l'analyse préalable a permis de révéler des carences en minéraux, en bactéries et autres éléments nutritifs.

### Mais qu'est-ce que la biodynamie ?

« En étymologie, « bio » signifie la vie et « dynamique » la puissance. Biodynamiser un sol consiste à renforcer son activité microbiologique, c'est-à-dire à renforcer l'action des bactéries et champignons favorables à la croissance des végétaux. Pour ce faire, l'analyse du sol est une étape primordiale afin de déterminer les carences et les excès en éléments minéraux. Une fois le diagnostic effectué, une combinaison « sur mesure » de certains éléments, définis et quantifiés selon la problématique du sol, est préparée en laboratoire. Les racines des jeunes plants sont enduites d'une solution liquide de mycorhizes et des bactéries également peuvent être injectées dans le sol. Le tout est recouvert de terre mélangée à des débris de broyage. L'apport de carbone est nécessaire au bon développement des bactéries », explique Jean-Pierre Bouvard. Comment appliquer ce modèle à la forêt ?

« L'idée est de planter des arbres de qualité, qui devraient pousser plus rapidement. La densité de plantation est abaissée, se rapprochant de la densité optimum en fin de vie. Les arbres biodynamisés sont des arbres de qualité, qui seront bien conformés au fil des années, et la sélection sera moindre. L'abaissement de la densité provoque une chute des coûts de plantation », poursuit-il.

Si cette expérimentation est concluante, sa transposition d'abord à l'échelle régionale puis nationale pourra être envisagée. Rappelons que Daniel Soupe, pépiniériste-biologiste à Châtillon-sur-Chalaronne est à l'origine de cette

expérimentation. A cet égard, il se dit particulièrement confiant dans cette nouvelle méthode développée en collaboration avec l'université de Besançon et le laboratoire Agronomie de Toulouse : « la biodynamisation vient de faire un bon important en réussissant à contrôler l'identification et la mise en production de bactéries nourissières. Nous savons maintenant faire la différence entre les bactéries exogènes qui viennent du compost et les bactéries endogènes utiles qui sont très minoritaires. Il convient aussi de rappeler qu'il y a dans le sol une forte concurrence entre les micro-organismes – bactéries et mycorhizes - et que les bactéries exogènes ont une durée de vie limitée à 2 ou 3 années par rapport aux bactéries endogènes moins adaptées au sol, au climat, etc. Nous sommes capables en effet de reproduire les bactéries utiles que nous avons prélevées auparavant dans le sol à biodynamiser. Vient ensuite l'ensemencement sur les racines par pralinage. Enfin on apporte du CO<sub>2</sub>. C'est ce que nous avons fait à Châtenay. La mycorhization est une autre méthode d'accroissement de la pousse des arbres. Il faut les deux. C'est l'analyse microbiologique des sols qui permet de savoir en définitive ce qu'il convient de leur apporter pour favoriser la croissance et la pousse des arbres et procéder ainsi à une forme d'auto-fertilisation des sols », conclut-il.

### D'autres expérimentations porteuses d'avenir sont également en cours.

Ainsi, des gravières et des terrains frais testent actuellement la biodynamisation des sols et l'on peut d'ores et déjà prévoir qu'ils seront aptes à être boisés dans moins de 3 ans. Par ailleurs, une nouvelle essence de chêne venant d'Azerbaïdjan serait susceptible à l'avenir de remplacer nos chênes sessiles et pédonculés dont l'avenir est menacé par le changement climatique. Affaire à suivre.

Antoine Thibouméry

## FRANSYLVA présent pour la première fois au Sommet de l'Élevage

Le grand public intéresse de plus en plus les forestiers privés d'Auvergne-Rhône-Alpes. C'est la raison pour laquelle, Fransylva-63 a proposé à l'ensemble des syndicats de forestiers privés d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'ailleurs de participer à ses côtés au 28<sup>ème</sup> Sommet de l'Élevage les 2, 3 et 4 octobre derniers.

Un stand situé à l'extérieur et à proximité du petit matériel forestier a permis de présenter l'ensemble des actions conduites par les forestiers privés. Outre les missions soutenues par le syndicat des forestiers privés du Puy-de-Dôme, on pouvait également découvrir celles de Haute-Savoie, de Savoie, d'Ardèche, de Drôme, de Haute-Loire, de Loire, du Cantal, du Rhône, d'Isère, du Limousin, de Lozère, de la Nièvre et plus généralement de Fransylva-AURA et de Fransylva. Nombre de présidents de syndicats forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient présents durant ce grand salon qui a accueilli plus de 96 000 visiteurs durant ces 3 jours. Gérard Chaurand, président de Fransylva-AURA et de Fransylva-07, Bruno de Brosse, président de Fransylva-69, Jacques-Régis Descours, président de Fransylva-42, Didier Cornut, président de Fransylva-43, Pierre Faucher de Fransylva-63, Anne-Marie Bareau, présidente du CNPF-AuRA et Jean-Pierre Loudes, technicien ont ainsi pu échanger entre autres responsables forestiers avec de nombreux forestiers privés et ainsi expliciter les atouts et intérêts d'être adhérents d'un syndicat de forestiers privés. Car il faut le dire et le redire, la grande majorité des propriétaires forestiers privés qui se sont arrêtés sur le stand Fransylva ont exprimé, parfois de manière très crue, leur rejet de contracter toute assurance Responsabilité Civile pour se couvrir des risques d'accident causés par leurs arbres situés sur leurs parcelles boisées... Cette première présence des forestiers privés au Sommet de l'Élevage aura vraiment été utile. Il convient à l'avenir de poursuivre ce genre d'action pour mieux faire connaître la filière forêt-bois qui on le sait est essentielle pour la protection durable de la planète.

A.T.



© AT



© AT



© Jean-Luc Dubocq



© Jean-Luc Dubocq

## A l'heure des grands changements climatiques, le forestier doit sortir du bois !

Dans une société du 21<sup>ème</sup> siècle qui se sent concernée par les grandes évolutions écologiques et qui veut s'impliquer pour protéger la biodiversité, dans un contexte médiatique qui entretient un sentiment diffus de menaces sur la nature, la forêt devient l'objet de combats à mener pour sauver la planète, elle qui représente la Nature sauvage par essence.

Ainsi, des oppositions et contestations des actions des forestiers se font de plus en plus nombreuses, et parfois très virulentes : arrachage de plants, vandalisme sur des machines ou des locaux, chaînes humaines contre les coupes, les coupes, surtout de régénération, font l'objet de réactions particulièrement vives.

Pour le forestier, c'est l'incompréhension : ces coupes représentent la fin normale d'un cycle et grâce au travail du forestier, la nouvelle génération est déjà préparée, soit naturellement, soit artificiellement. Pourquoi donc le grand public réagit-il aussi fortement ?

Par ailleurs, la société dans son ensemble est plutôt très favorable à l'usage de bois chez lui, dans les lieux publics, et de préférence de bois non importé : pourquoi donc s'opposer à la récolte des arbres à côté de chez lui qui fourniront ce bois local ?

Enfin, pour faire face aux changements climatiques en cours, l'assimilation de carbone par des forêts en croissance et le stockage de carbone dans des produits bois font partie des solutions stratégiques pour améliorer notre bilan carbone.

Pour essayer de comprendre ces paradoxes, il est essentiel d'entendre que des fondements émotionnels forts s'enclenchent en nos concitoyens dès que l'on évoque la forêt : forêt des ballades de l'enfance, forêt du paysage quotidien, forêt des odeurs de l'automne...des émotions, des perceptions se jouent dès que l'on est en forêt, dès que l'on parle forêt.



© ONF

### Ce que le public a en tête quand on parle forêt

Ainsi pour de plus en plus de citoyens, couper un arbre, c'est remettre en cause la pérennité de ces lieux remplis d'émotions et de sens, c'est détruire des milieux riches d'histoires, de biodiversité, de relations vivantes : sans explications et accompagnement de la part du forestier, cette action de prélèvement de quelques arbres est incompréhensible, assimilée à de la destruction irrémédiable d'espaces forestiers.

Ce prélèvement est encore plus mal vécu quand il s'opère par des abatteuses, machines associées au BTP, donc plus au monde urbain qu'au monde de la Nature. De plus, ces machines mobilisent des quantités de bois importantes en un temps réduit, ce qui suscite une impression de prélèvement plus élevé que par des méthodes de bucheronnage traditionnel. Donc là encore, sans accompagnement pédagogique du forestier, le citoyen non averti ne peut pas accepter cette récolte.

### Ce que le public voit quand il va en forêt...

#### Le décalage est trop brutal entre rêve et réalité...

Une fois ces éléments en tête, comment agir plutôt que réagir face à ces oppositions ? le défi est de taille ! et nous invite en tant que forestiers à commencer par être à l'écoute des inquiétudes et des questionnements de la société, afin d'être en mesure d'amener des réponses de nature à le rassurer.

Une des meilleures façons de ne pas inquiéter, c'est de prévenir sur ce qui va se passer en anticipant sur les impacts pour les non forestiers. Les impacts peuvent être paysagers : une coupe rase, des rémanents importants dans la parcelle, des piles de bois importantes, etc. ou bien dans la modification des usages, un chemin d'exploitation pas encore remis en état après une coupe et inaccessible aux randonneurs ou aux vettétistes, ou une place de dépôt occupée par des bois et donc inutilisable pour garer des véhicules, etc.

Il ne faut donc pas hésiter à informer et à prévenir en amont des actions de gestion, ce qui peut prendre plusieurs formes :

- installer à proximité des panneaux mobiles expliquant les raisons de la coupe, l'intérêt de la pile de bois,
- expliquer en local aux élus des territoires les coupes qui sont prévues, les informer en amont de la venue de l'exploitant, du débardeur, du grumier, et les tenir au courant de la remise en état prévue sur les chemins. Les échanges mis en place dans le cadre des modes opératoires Voirie montrent que beaucoup de tensions et d'incompréhensions sont levées grâce à ce dialogue local.



© ONF

## INFORMATIONS NATIONALES / FRANCE



À une autre échelle, il ne faut pas hésiter à aller vers le public en participant par exemple à des manifestations organisées sur les territoires pour faire connaître tout le travail du forestier, axé sur l'amélioration et le renouvellement des peuplements pour le transmettre aux générations futures. Des opérations comme la journée internationale des Forêts (grand succès du stand des forestiers place de Jaude le 21 mars 2019) ou les Vis ma vie de bûcherons avec les PNR et les exploitants sont de belles opportunités à saisir pour aller à la rencontre des citoyens curieux de comprendre nos actions. Et comme certains propriétaires le font déjà, organiser des sorties en forêt à destination des habitants de la commune, des enfants de l'école, sont autant de manières d'informer et d'éduquer le grand public tout simplement ignorant de la complexité de nos actions de gestions.

Le Massif Central est une région de plus en plus touristique et reconnue pour la richesse de ces paysages

et de sa biodiversité, en atteste le nombre de sites classés, grands sites de France ou site UNESCO, de zones NATURA 2000, etc. autant de zones où la forêt est largement présente et un atout de ces sites, la diversité des gestions pratiquées assurant une diversité des paysages. Mais nos interventions seront inévitablement de plus en plus observées et potentiellement questionnées : à la vitesse de circulation des informations sur les réseaux sociaux, nous sommes vite débordés. Dans les territoires, à nous d'anticiper sur les interrogations et inquiétudes que nos actions pourraient susciter, à nous de prendre la parole localement pour amener informations et explications, il y va de l'intérêt général pour qu'en étant toujours exploitées durablement, nos forêts puissent être une part active de la solution aux changements en cours.

*Aude Tessier,  
chargée de mission Sylviculture et Forêt / Société AURA*

## Comment se couvrir contre les

Lorsque l'on vend du bois en bloc et sur pied, il est courant d'accorder des délais de paiement à l'acheteur. C'est courir le risque de ne jamais être payé.

La première garantie d'être payé de la totalité du prix de vente du bois est de s'assurer du sérieux et de la santé financière de l'exploitant forestier. Mais, même dans ce cas, le simple fait d'accorder un délai de paiement à l'acheteur emporte le risque que celui-ci connaisse, à l'avenir, des difficultés financières.

Si le contrat prévoit un paiement comptant du prix de vente, la question des garanties financières ne se pose pas. Dans le cas contraire, pour la partie du prix qui n'est pas payée comptant, il est prudent de convenir

de garanties avec l'acheteur pour s'assurer du complet paiement du prix de vente.

Ces garanties revêtent généralement trois formes. Elles seront fournies par un prestataire de services bancaires.



© Imprimeur-Libraire - Epinal

Le règlement des échéances peut tout d'abord se faire au moyen de billets à ordre. Il sera prudent d'exiger que ceux-ci soient avalisés : le « donneur d'aval » sera alors tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant.

Il peut également être demandé à l'acheteur du bois qu'un prestataire de services bancaires se porte caution.

Ainsi, l'établissement qui se portera caution sera soumis aux mêmes obligations de paiement que l'exploitant forestier, si celui-ci n'y satisfait pas lui-même. Il est

Quand les écrivains  
parlent  
de la forêt :

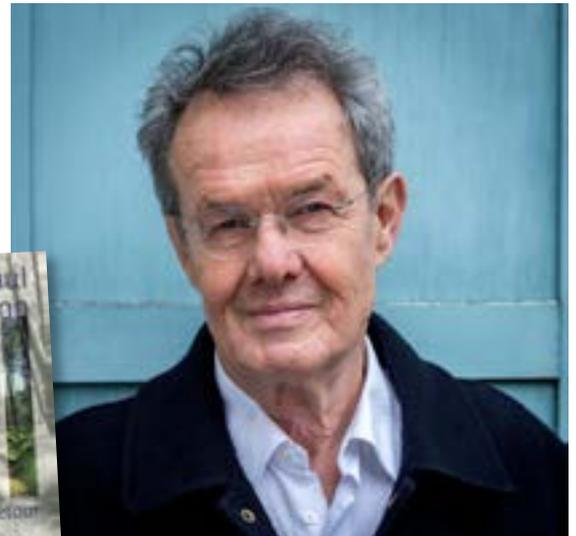
## Jean-Paul KAUFFMANN

Jean-Paul Kauffmann, journaliste et écrivain, vient de publier à 75 ans son quatorzième livre « *Venise à double tour* » qui dresse le portrait d'une partie des 49 églises fermées de la ville.

Jean-Paul Kauffmann fut otage du Hezbollah au Liban entre 1985 et 1988 ; les thèmes de ses livres, publiés après sa détention, portaient, écrit-il dans une interview parue dans le journal « *Le Monde* » des 19 et 20 mai 2019, sur des lieux marqués par quelque chose d'incertain, de flottant qu'on a du mal à nommer : « *L'Arche des Kerguelen* », « *La Chambre noire de Longwood* », « *La Lutte avec l'Ange* », « *Le Voyage à Eylau* », « *Outremer* », « *Courlande* », « *Remonter la Marne* ».

Les deux textes que nous vous proposons sont extraits de « *La Maison du Retour* » qui raconte la convalescence de l'auteur à son retour du Liban dans une maison située au sein du Massif des Landes.

« Cette forêt dégagée, tout en raideur, encochée de champs de maïs, ne paraît jamais bien profonde, mais ce n'est qu'une apparence. Elle paraît accessible,



©Hannah ASSOULINE/Opale via Leemage

*immédiatement lisible. Ces traits tirés à l'infini, ces chemins à perte de vue paraissent rectilignes, ouverts alors que rien n'est plus sinueux, plus secret que cet alignement de pins compact et inépuisable. Cet arbre qui perd très tôt ses branches basses trompe bien son monde. On croit qu'il se tient droit mais c'est une illusion : le tronc est presque toujours arqué, légèrement tors. La forêt landaise est le contraire d'une figure géométrique. Tout se passe en haut, près du ciel, royaume du surnaturel, où niche la fameuse « Maison de verre » des romans de la Table ronde. Parvenu au sommet du pin, l'enchanteur Merlin obtint tous les pouvoirs parmi lesquels le don de voyance et d'invisibilité. Le pin est l'arbre de l'élévation et du dépassement. Une forme de transcendance obtenue non par la rectitude mais par la courbure. Sa fausse verticalité maintient en suspension le paysage. Son balancement n'appuie pas sur la surface plane. Il donne même à l'espace landais une légèreté exceptionnelle. Quelque chose d'aisé et aérien. L'un des attributs du dieu Pan était un rameau de pin. »*

*« La maison se réveille. Dès cet instant, j'arrête d'écrire pour me promener dans la forêt. Elle est là, disponible et souveraine, ouverte à tous, exempte de barbelés, à perte de vue. J'aime ces grandes cathédrales silencieuses aux travées peuplées de fougères, éclairées par un soleil jouant entre les pins, s'embrasant et disparaissant comme à travers un vitrail. Rien de plus mystérieux que ces longues pistes sablonneuses qui lignent les pins à perte de vue, dépourvues de la moindre rature. Et pourtant on s'y égare aussi facilement que dans un labyrinthe. Le vent chante dans les pignadas, modulant sa voix selon la densité du boisement ou la profondeur des éclaircies. Jamais je n'ai mieux compris la justesse de cette image inventée par Stendhal, « harpe éolienne ». La harpe renvoie à la poésie néoclassique, mais quand le vent souffle, tourne et se meurt sur les grands arbres, une mélodie envoûtante parcourt le massif forestier. Chaque fût vibre à la manière d'une corde, transmettant en proportion de la ventilation son frémissement à la cime. »*

Nicolas Rondeau, Juriste de Fransylva

Thierry Guionin,  
administrateur Fransylva-63

## mauvais payeurs

d'ailleurs préférable de demander à ce qu'il s'agisse d'un cautionnement solidaire, et que la caution renonce au bénéfice de discussion. Ainsi, vous pourrez vous retourner contre la caution sans même avoir à engager des poursuites contre l'exploitant forestier.

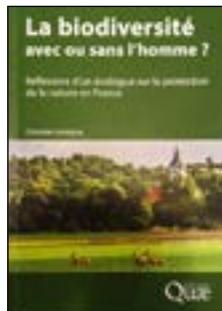
Enfin, il est possible de demander la fourniture d'une garantie autonome à première demande. L'engagement du prestataire de services bancaires sera encore plus fort puisqu'il ne pourra invoquer aucune exception liée à l'exécution du contrat de vente de bois en bloc et sur pied. Il se peut, en effet, que l'exploitant forestier invoque, pour justifier de l'absence de paiement du prix, des difficultés dans l'exécution du contrat résultant de votre fait. En présence d'un cautionnement, le prestataire de services bancaires sera alors en droit de refuser de procéder au règlement des sommes dues tant que ce différent ne sera pas réglé. Ce ne sera pas vrai avec une garantie autonome à première demande.

## BIBLIOTHÈQUE DU FORESTIER

### • *La biodiversité avec ou sans l'homme ?*

Réflexions d'un écologue sur la protection de la nature en France.  
Christian Lévêque, 20 euros, 130 pages, Editions Quae,  
Académie d'Agriculture de France.

En ces temps où tous les médias traitent presque tous les jours du changement climatique et de ses bouleversements, ce document sur la biodiversité apporte un regard très enrichissant et utile. Son auteur, directeur de recherche émérite de l'IRD, président honoraire de l'Académie d'Agriculture de France et membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, est connu pour ses nombreux ouvrages sur la biodiversité et l'écologie. En une dizaine de chapitres, il remet les pendules à l'heure et replace l'homme au sein de la nature. Ainsi on apprend que la diversité biologique métropolitaine n'a eu de cesse de se renouveler, que les relations homme-nature sont essentielles, que la naturalité est une notion floue, que les écosystèmes sont plus complexes qu'on le croit, etc. En conclusion, Christian Lévêque tente de ramener à la raison celles et ceux qui pensent de la place de l'homme dans la nature est néfaste.



« Une grande partie des oppositions tient au fait de considérer que le monde est ou non en équilibre. Nous sommes culturellement marqués par ce concept qui nous vient de la physique, alors qu'un regard sur le passé nous montre que les sociétés comme la nature changent en permanence. Si on croit à l'équilibre, on admet implicitement que la nature est immuable, et qu'il existe un état de référence qu'il faut retrouver dans les projets de restauration. Tout projet d'aménagement qui modifie l'ordre établi est alors considéré comme une transgression. Si on croit que la biodiversité est dynamique et évolue en permanence, il faut admettre au contraire que le futur est incertain, et qu'il n'y a pas de repère fixe auquel se fier. Il faut donc nous adapter en permanence aux changements, en fonction de nos attentes et de nos besoins », peut-on lire en guise de conclusion.

A.T.

### • *Impacts du grand gibier : comment les identifier, les quantifier, les limiter*

La forêt est le domaine privilégié de la grande faune sauvage. La disparition des prédateurs naturels favorise la croissance des populations de cervidés ou de sangliers qui se nourrissent de végétaux. Bien qu'ils soient intégrés à l'écosystème forestier, leur surabondance peut menacer le renouvellement de la forêt et les cultures des riverains.

La première des nécessités pour le forestier soucieux de régénérer sa forêt est donc de reconnaître les dégâts commis par la grande faune. Ainsi, ce guide leur apporte en premier lieu tous les éléments pour établir un constat solide de la présence d'un déséquilibre. Ensuite, il propose des solutions pour rétablir cet équilibre agro-sylvo-cynégétique.



**Impacts du grand gibier : comment les identifier, les quantifier, les limiter,**  
BEAUDESSON Pierre, IDF-CNPF, 2019, 22 p. 8 euros.

Disponible au Centre de Ressources  
Maison de la Forêt et du Bois  
Marmilhat - 10 allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes  
Tél. 04 73 14 09 03 - E-mail : [centrederesources@maison-foret-bois.fr](mailto:centrederesources@maison-foret-bois.fr)



Directeur de la publication : Gérard Chaurand  
Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry  
Ont participé à la rédaction de ce N°14 : Nicolas Alizert, Gérard Chaurand, Frédéric Castaigns, Hélène Desmas, Thierry Guionin, René Roustide, Gilles Morel, Nicolas Rondeau, Aude Tessier et Antoine Thibouméry.  
Crédits photos : Luc Détruy, Hélène Desmas, René Roustide, Antoine Thibouméry.  
Tirage : 5440 exemplaires  
Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom

## Contactez-nous :

- **FRANSYLVA 03**  
**Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier**  
17, rue de Paris  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 35 08 92  
Fax 04 70 46 32 79  
Mail : [allier@fransylva.fr](mailto:allier@fransylva.fr)  
*Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.*
- **FRANSYLVA 15**  
**Forestiers privés du Cantal**  
Maison de la Forêt Privée  
2, rue Nicéphore Niepce  
15000 AURILLAC  
Tél. 06 71 86 50 11  
Mail : [sylviculteurs15@hotmail.com](mailto:sylviculteurs15@hotmail.com)
- **FRANSYLVA 43**  
**Forestiers Privés de Haute-Loire**  
5, rue Alphonse Terrasson  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél. 04 71 09 38 86  
Mail : [sylviculteurs43@hotmail.com](mailto:sylviculteurs43@hotmail.com)  
*Permanence jeudis de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h.*
- **FRANSYLVA 63**  
**Forestiers Privés du Puy-de-Dôme**  
Maison de la Forêt et du Bois  
10, Allée des Eaux et Forêts  
Marmilhat  
63370 LEMPDES  
Tél. 04 73 14 83 44  
Mail : [syndicatforet63@wanadoo.fr](mailto:syndicatforet63@wanadoo.fr)  
*Permanence le lundi et le jeudi toute la journée de 9 h à 17 h.*
- **FRANSYLVA 07**  
**Forestiers Privés de l'Ardèche**  
145, avenue Georges Brassens  
CS 30418  
26504 BOURG-LES-VALENCE Cedex  
**Siège social**  
Chambre d'Agriculture  
07001 PRIVAS  
Tél. 04 27 24 01 81  
Fax 04 75 83 90 29  
Mail : [ardeche@fransylva.fr](mailto:ardeche@fransylva.fr)
- **FRANSYLVA 01**  
**Forestiers Privés de l'Ain**  
29, Allée de la Grange de Magnien  
01960 PERONNAS  
Tél. 04 74 45 47 58  
Fax 04 74 45 47 59